



REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

De la petite crèche saisonnière

D'OZ-EN-OISANS

Pour les familles vacancières

Bâtiment Les Airelles

38114 OZ EN OISANS

garderie@oz-en-oisans.com

04 76 80 75 06

OUVERTURE DE LA CRECHE :

HIVER : Du dimanche après-midi au vendredi

ETE : Du lundi au vendredi

HORAIRES : 9h-17h / sauf Dimanche : 13h-17h

AGE : de 6 mois à 6 ans

ADMISSION

Nous accueillons les enfants vacanciers en fonction des réservations ainsi que des places disponibles.

Un projet d'accueil différent ainsi que des tarifs différents sont proposés aux familles habitants ou travaillant sur la commune ou la station d'Oz-en-Oisans.

RESERVATION

Chaque semaine en hiver, notre capacité d'accueil est de 20 enfants. Nous disposons de 5 places pour les familles habitants ou travaillant à Oz et de 15 places pour les familles vacancières.

En raison de forte affluence, la réservation au moins un jour à l'avance, dans la limite des places disponibles est obligatoire pour les périodes de haute-saison (vacances de Noël et vacances de février).

Les réservations se font par mail, courrier ou par téléphone. Une fois votre demande étudiée nous vous répondrons pour vous indiquer la marche à suivre afin de finaliser votre inscription.

Afin de confirmer l'inscription de votre enfant et que votre réservation soit effective, nous vous prions de bien vouloir nous retourner le dossier d'inscription, complété et signé, ainsi que tous les documents demandés à l'adresse mail suivante : garderie@oz-en-oisans.com ou par courrier à l'adresse figurant en première page.

Un versement d'un acompte vous sera demandé. Ce versement peut se faire par chèque ou par virement

La réservation est effective à réception de l'acompte.

Les changements de jours peuvent être possibles en fonction de la place disponible.

Documents à nous transmettre pour la réservation :

- Compléter et signer le dossier d'inscription (transmit par la direction, par mail ou par courrier) comprenant les autorisations.
- La photocopie des pages du carnet de vaccination de l'enfant ou des enfants

En cas d'annulation

En cas d'impossibilité de se présenter à la crèche à la période réservée, et quelles qu'en soit les raisons, les familles bénéficieront d'un avoir.

En cas d'absence

Les parents sont tenus d'avertir, dès que possible, le personnel de l'établissement de l'absence de l'enfant. Toute absence non signalée supérieure à 1 jour donne droit à la halte-garderie d'attribuer la place à une autre famille et l'acompte ne sera pas restitué.

TARIFS

(à consulter en annexe)

RESPONSABILITE

Lors du départ, l'enfant sera uniquement confié aux personnes majeures et juridiquement responsables, et dont le nom et prénom ont été mentionnés par écrit sur le dossier de l'enfant. Ces personnes devront présenter leur carte d'identité au moment de récupérer l'enfant.

La vie collective rend la surveillance des effets personnels très difficiles. La garderie décline toute responsabilité en cas de perte, détérioration ou accidents (tétines, vêtements, et chaussures, lunettes, poussettes, porte bébé, luge).

Aucun remboursement ne pourra être effectué. Conformément à la législation en vigueur, les jouets non homologués ou objets de petite taille ne doivent pas être apportés à la garderie. Veuillez à vérifier les poches de vos enfants avant leur arrivée. Par mesure de sécurité, tous les bijoux ou accessoires sont interdits.

L'accès à la crèche implique le respect du présent règlement, dans le cas contraire nous nous verrions dans l'obligation de refuser vos enfants, en cas de non-paiement (à l'avance de l'acompte ou du solde à l'arrivée), en cas de retards répétés à la fermeture ou à la fin du créneau horaire, en cas de non-respect du présent règlement intérieur.

Si notre structure n'est pas adaptée à votre enfant, nous nous réservons le droit de modifier la réservation et d'effectuer un remboursement si nécessaire.

ENCADREMENT

La crèche est régie par une association : « la petite d'Oz ». L'équipe est constituée de professionnels qualifiés de la petite enfance et/ou ayant de l'expérience dans la petite enfance. Une Educatrice de Jeunes Enfants, directrice et une auxiliaire de puériculture, ajointe, encadrent une équipe composée d'accompagnent éducatifs.

ACCEUIL

Pour des questions d'hygiène, il est demandé aux adultes et aux enfants d'enlever leurs chaussures avant d'entrer dans les pièces ou d'utiliser les sur-chaussures disponibles à l'entrée.

Pour le bien-être de votre enfant et notre organisation, les enfants doivent arriver à la crèche propre et changés. Ils doivent être habillés et avoir eu leur premier biberon ou petit déjeuner du matin.

Nous accueillons les enfants de familles saisonnières avant les vacanciers afin de vous proposer une amplitude horaire adéquate aux horaires de travail saisonnier. Notre effectif d'encadrement ne nous permet pas d'accueillir les enfants en vacances sur la même amplitude horaire. Nous vous demandons ainsi de respecter les horaires qui vous sont proposés. Nous demandons aux familles d'arriver au minimum 5 minutes avant la fermeture (17h) afin de pouvoir échanger sur la journée de votre enfant.

Dans la mesure du possible nous demandons aux parents de laisser au maximum les affaires de leur enfant à la halte-garderie pour la durée du séjour.

La garderie met à disposition pour les enfants un casier et des panières personnalisées pour déposer les affaires de votre enfant le matin.

Pour les repas : réfrigérateur micro-ondes, assiettes, couverts, verres, bacs verseurs et bavoirs ou serviettes

Pour le repos : lit à barreaux ou matelas, drap et couverture individuel.

Les doudous, les tétines ou couverture personnelles sont les bienvenus pour que l'enfant puisse faire la transition avec son environnement habituel.

Les parents sont invités à fournir :

- Repas et goûter
- lunettes de soleil
- crème solaire
- des chaussures adaptées à la saison et aux jeux extérieurs ainsi qu'une tenue pour l'extérieur. (combinaison/gants/bonnet/tour de cou)

Trousseau qui reste à la semaine à la garderie

- vêtements de rechange
- lait en poudre ou infantile dans une boîte ou bouteille non entamée.
- biberon
- paquet de couches pour la durée de l'accueil
- produits spécifiques : sérum physiologique selon les besoins de l'enfant

Le dimanche matin : notre organisation sans temps de garde pour l'enfant

Les inscriptions et adaptations ont lieu le dimanche matin entre 8h30 et 11h30.

Le dimanche matin est réservé uniquement à l'inscription des enfants, à la visite des locaux et à l'adaptation. Les enfants sont sous la responsabilité des parents.

C'est un jour important, nous allons faire connaissance tous ensemble. Un temps d'adaptation est nécessaire à votre enfant pour connaître son nouvel environnement, se repérer dans les lieux et accepter votre séparation. C'est pour

cela que nous vous conseillons de prendre votre temps pour que le reste du séjour se déroule sereinement.

Les professionnels sont disponibles pour l'accueil, répondre aux questions et recueillir les habitudes des enfants. Durant cette matinée l'accueil des enfants sans leurs parents n'est pas possible et nous ne prenons pas en compte le temps de repas du midi non plus. Nous accueillons tous les enfants à partir de 13h l'après-midi.

REPAS

Ceux-ci peuvent être pris sur place mais doivent être fournis par les parents.

Les parents souhaitant que leur(s) enfant(s) mange(nt) à la crèche devront fournir les repas (dans une boîte hermétique). Les repas sont entreposés au réfrigérateur et pourront être réchauffés au micro-ondes dans un contenant en verre.

Pour les plus petits les parents doivent fournir biberon et lait maternisé. Nous acceptons que des boîtes de lait neuves et non ouvertes. La boîte sera rendue à la fin du séjour de l'enfant. (Normes d'hygiène alimentaires).

L'eau utilisée est celle du robinet si les parents le souhaitent ils peuvent fournir une bouteille d'eau minérale, non entamée. Celle-ci peut être conservée seulement 48h par la structure.

CHANGE/SOIN

Pour le change des enfants, la crèche utilise l'eau et du savon, des gants de toilette à usage unique et une serviette éponge à usage unique.

Les professionnels peuvent être amenés à pratiquer des DRP (lavage de nez), à votre enfant si il le juge nécessaire. Merci de nous communiquer toutes les dispositions particulières nécessaires à prendre pour effectuer cet acte au moment de l'admission.

SANTE ET VACCINATION

Les enfants accueillis en collectivité sont soumis aux vaccinations obligatoires. Seuls les enfants à jour de ces vaccins seront admis au sein de la halte-garderie.

Les parents doivent être en mesure de prouver que leur enfant est à jour de ses vaccinations obligatoires soit par mail lors de leur réservation, soit en présentant le carnet de santé à leur arrivée.

Pour tout enfant né à partir du 1er janvier 2018, 11 vaccinations sont obligatoires dans les 18 premiers mois. Elles conditionnent son entrée ou son maintien en collectivité à partir du 1er juin 2018. Les enfants nés avant le 1er janvier 2018 doivent être obligatoirement vaccinés contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite à 2, 4 et 11 mois.

(Calendrier vaccinal à disposition sur demande).

Les parents doivent signer une décharge autorisant le personnel de la halte-garderie à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence médicale.

Les enfants doivent être confiés en bonne santé. Il est impératif d'informer l'équipe si vous avez administré un traitement médicamenteux à votre enfant, avant son accueil à la garderie.

Le personnel de la crèche est désormais habilité à administrer un traitement médical à votre enfant, mais uniquement sur présentation d'une ordonnance lisible, auquel seront joint une autorisation parentale et un protocole de conduite à tenir.

La crèche ne peut accueillir les enfants malades et fiévreux. En cas de poussée de fièvre survenant à la crèche, les parents ou autre personne autorisée par les parents seront appelés et devront venir chercher l'enfant sans délai.

En cas de maladies contagieuses, l'enfant ne sera pas admis à la crèche pendant la durée de contagion un certificat médical de non-contagion sera demandé à son retour. La liste des maladies contagieuses à évictions est consultable sur place ou peut être transmise par mail ou par courrier postal.

Un protocole de conduites à tenir en cas d'urgences a été établi, consultable sur place ou par mail. En cas d'accident ou tout état d'un enfant nécessitant des soins d'urgence, la directrice et le personnel de la crèche prendront toutes les mesures de soins ou d'hospitalisation d'urgences nécessaires et en informeront immédiatement la famille.

Enfant en situation de handicap

L'accueil de l'enfant porteur de handicap repose sur les capacités d'encadrement du personnel et les besoins spécifiques de prise en charge de l'enfant ; Il est nécessaire d'établir un dialogue en amont autour de l'enfant entre les parents et l'équipe pour assurer un accueil de qualité au sein de notre collectivité.

SORTIES

L'accord préalable écrit des parents est demandé, au moment de l'inscription, pour les sorties en dehors de l'établissement.

Afin de faciliter les sorties, il est demandé aux parents d'inscrire le prénom de leur enfant sur tous ses vêtements (combinaison, manteaux, chaussures et gants).

EVEIL ET AUTONOMIE

Votre enfant sera accompagné dans ses acquisitions, dans le respect de son âge et de son rythme par notre équipe de professionnels diplômés et/ou ayant de l'expérience dans la petite enfance.

La crèche met à la disposition de votre enfant un espace de jeu et de vie pensé pour favoriser son éveil et son développement. Les adultes seront en constante vigilance au bien-être et à la sécurité de votre enfant. Les différents espaces sont pensés pour favoriser le jeu-libre et l'autonomie de votre enfant. Les professionnels accompagnant vos enfants seront attentifs au besoin d'être sécurisé, rassuré, changé, nourri et accompagné au sommeil de votre enfant tout au long de la journée. Elles accompagneront également votre enfant par la verbalisation afin de médiatiser des échanges ou mettre des mots sur ses émotions.

Nous proposons aux enfants un choix de jeu, jeux d'imitation, de motricité, d'ateliers créatifs, jeux de construction, jeux sur la terrasse, balade sur la station, jeux de société, dessin, musique, chants, manipulation de différentes matières et éveil des sens.

Diverses activités suivant les tranches d'âges, selon les effectifs et la volonté de l'enfant.

SPECTACLE/ATELIERS D'EVEIL

Dans le cadre d'un projet spécifique à la saison 2022-2023, votre enfant bénéficiera d'ateliers d'éveil musical et de spectacles intitulé « mon arbre à tiroirs » adapté aux enfants âgés de 6 mois à 6 ans qui auront lieu les jeudis, 6 fois dans la saison. Cette prestation sera proposée par deux intervenantes de la compagnie « rêves et chansons ».

SKI

La halte-garderie en collaboration avec l'école du ski français (ESF), propose à vos enfants, à partir de 3 ans une initiation au ski ; il s'agit avant tout d'une activité d'éveil, de découverte des sensations de glisse, de jeux avec la neige...cela se déroule « au jardin des neiges » juste en face de la halte-garderie.

Dans cette formule la halte-garderie prend en charge les démarches d'inscription et la réservation des cours auprès de l'école de ski (ESF). Si l'enfant n'adhère pas à l'initiation et sur décision des moniteurs il est possible qu'il revienne à la garderie et qu'il continue sa journée ou demi-journée en jouant avec les autres enfants accueillis.

Les cours de ski collectifs peuvent avoir lieu le matin ou l'après-midi en fonction de l'âge et des disponibilités.

Nous vous informons que le personnel de la halte-garderie peut être amené à récupérer votre enfant directement auprès des moniteurs, pour cela nous vous demanderons une autorisation signée pour tous trajets en dehors de la structure.

Pour les enfants inscrits à la prestation halte-garderie + ESF le matin : les parents accompagnent leur(s) enfant(s) au jardin des neiges ou sur le lieu de

rassemblement le rendez-vous est fixé à 9h05. A la fin des cours la halte-garderie prend le relais et va chercher les enfants dans les différents niveaux de ski.

Pour les cours de l'après-midi c'est la halte-garderie qui se charge de faire le relais avec l'école de ski.

Dans cette prestation le matériel de ski n'est pas fourni. C'est aux parents de prévoir les skis, les chaussures de ski, le casque, lunettes de soleil et/ou masque.

(Pas besoin des bâtons) chaque jours les parents doivent récupérer le matériel de ski à la garderie pour le lendemain.

Le forfait remontée mécanique est gratuit pour les – de 5 ans, disponible aux caisses des remontées mécaniques sous justificatif d'âge (carnet de santé de l'enfant, carte d'identité de l'enfant, livret de famille)

Pour les cours de ski qui se déroulent sur le jardin des neiges ou bien sur le front de neige « au tapis » il n'y a pas besoin de forfait remontées mécaniques.

Pour les niveaux supérieurs : flocons, 1ère étoile et 2ème étoile le forfait remontées mécaniques est obligatoire, pour les enfants âgés de plus de 5 ans, ce forfait est payant, il vendu et délivré directement par l'ESF.

Il est possible de réserver à la garderie une formule « relais après ou avant école de ski ». Cette formule s'applique dans le cas où vous avez déjà inscrit votre enfant à l'école de ski (c'est à dire vous avez déjà fait toutes les démarches de votre côté directement avec l'ESF et payé les cours ESF en ligne)

Nous sommes en partenariat avec l'ESF, nous assurons la liaison après les cours avec un retour à la garderie en fin de matinée ou pour le début des cours l'après-midi.